

DECRET N° 2002-474 DU 30 OCTOBRE 2002

Portant approbation des états financiers du
Centre d'Action Régionale pour le Développement
Rural des départements du Zou et des Collines
(CARDER-ZOU-COLLINES) pour l'exercice
clos au 31 décembre 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le Décret n° 2001-364 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le Décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le Décret n° 91-310 du 31 décembre 1991 portant approbation des statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 octobre 2002 ;

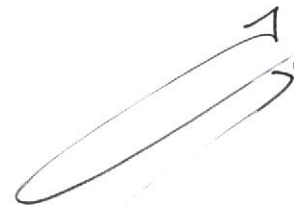
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural des départements du Zou et des Collines (CARDER-ZOU/COLLINES) pour l'exercice clos au 31 décembre 2001, tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 octobre 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



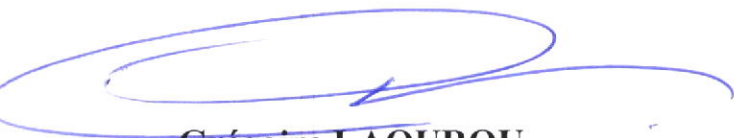
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



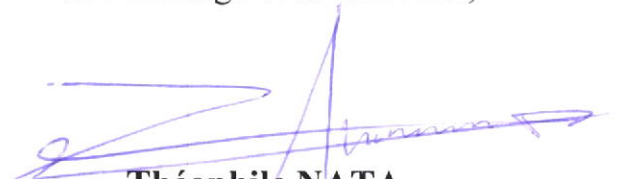
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Théophile NATA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MAEP 4 MFE 4 AUTRES MINISTÈRES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO1.